

**CONTROLE DE DIAGNOSTIC DE
L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTE**

*Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou de son représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données.
Ce compte rendu est valable au jour du contrôle.*

Date du contrôle : 23/11/2011

N° dossier : AS240552050001

Nom du technicien : GOUDOUR SONIA

Le propriétaire

Nom et prénom : SCI LA GOUDRAY - M BOOMGAARD

Adresse : P/1 BEIJEMEMANSWEG 17

☎ : Commune : 1251 PELAREN - PAYS BAS

L'occupant

Nom et prénom :

Adresse :

☎ : Commune:

Personne rencontrée lors du contrôle : M. BOOMGAARD

L'habitation

Adresse de la parcelle : LA ROUBEYROULIE

VENTE DE LA MAISON

Commune: 24290 THONAC

Section et numéro de la parcelle: 552C00344 552C00345 552C00368 552C00369 552C00518 552C00665
552C00666 552C00671 552C00673

Parcelle située dans le PPRI ou autre zone:

Parcelle desservie par le réseau d'eau potable : OUI NON

Date de réalisation de l'assainissement : vers 01/01/2001

Nom de l'installateur : EMTP

☎ : 0553507310

Adresse de l'installateur : LA CROIX ST JACQUES

Commune: 24290 SAINT LÉON SUR VÉZÈRE

Type d'habitat : Maison

Résidence : Résidence Secondaire occupée 3-4 mois/an

Nombre de chambres : 3 nombre de WC : 2 nombre de salle de bain : 2 nombre de cuisine : 1

Nombre d'usager : 2

Usage : Privé

Le terrain

Superficie totale de la parcelle : + de 5000 m ²	Pente du terrain : faible à fort %
Surface disponible pour l'assainissement : 2000 m ²	Destination des eaux pluviales : rejet terrain
Premier captage d'eau potable : m	Nature de cette surface : champs

Observations :

L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FILIERE : Bac dégraisseur / Fosse toutes eaux / Filière compacte par septodiffuseurs (marque SEBICO)

Travaux depuis le dernier contrôle : aucun

Traitement séparé des eaux usées? OUI NON

Le bac à graisses

Type de bac :	Bac dégraisseur	Etat général :	Satisfaisant
Capacité :	0,2 m ³	Ecoulement des eaux usées :	correct
Matériaux :	Béton	Hauteur des graisses :	Faible
Le bac est il accessible ? :	OUI		
Distance habitation :	environ 7,40 m		

Observations : Plan fourni par le propriétaire. Lors du contrôle, la trappe de visite était ouverte. Ecoulement correct. Le bac dégraisseur reçoit les eaux ménagères (capacité de 200 L au lieu de 500 L) - nettoyage régulier à réaliser.

La fosse

Type de fosse :	Fosse toutes eaux	Ventilation primaire ? :	Inconnue
Capacité (m ³) :	3 m ³	Ventilation Secondaire ? :	Non
Matériaux :	Béton		
Tampon accessible :	OUI		
Distance / habitation :	+ 8 m		

Etat général : Satisfaisant
Etat des regards : Bon
Ecoulements des eaux usées : correct

Observations : Plan fourni par le propriétaire. Lors du contrôle, les trappes de la fosse toutes eaux étaient accessibles (rehaussées, bon état). Ecoulement correct des eaux usées. Mettre une ventilation de 100 mm de diamètre en sortie de la fosse afin d'évacuer les gaz pour éviter toute corrosion.

L'entretien

Fréquence des vidanges du bac dégraisseur : Tous les 1 an
Fréquence des vidanges de la fosse : Jamais
Date de la dernière vidange : vers ___/___/___
Justificatif de vidange :
Nom / Raison sociale de vidangeur :
Volume (m³) :

Le préfiltre

Type de pré filtre	: Intégré à la fosse
Matériaux	: Préfiltre à cassette
Accessibilité des regards	: OUI
Etat du matériau filtrant	: Satisfaisant
Ecoulements des eaux usées	: correct
Fréquence des nettoyages	: Pas d'entretien régulier
Observations : Le préfiltre doit être régulièrement nettoyé. Compte tenu de la profondeur de la fosse, il est difficile de nettoyer le préfiltre.	

Le dispositif de relevage

Existe-t-il un relevage :
Situation :
Etat :

Le dispositif de traitement des eaux usées

Type de traitement : Filière compacte par septodiffuseurs (marque SEBICO)
Dimensionnement : Septodiffuseur (marque SEBICO) - 4 Modules

Regard de répartition :

Présence du regard : oui
Regard accessible : oui (départ d'un seul drain)
Etat du regard : bon
Stagnation d'eau : non
Bonne répartition des effluents : départ d'un tuyau
Dépôt de matière en fond de regard : non
Présence d'odeur : non
Entretien du regard : non

Regard de bouclage

Présence du regard : oui
Nombre de regard : 1
Regard accessible : oui
Etat du regard : bon
Stagnation d'eau : non au moment du contrôle
Dépôt de matière en fond de regard : oui
Présence d'odeur : non
Entretien du regard : jamais

Regard de collecte

Regard de collecte :
Regard accessible
Etat du regard :
Stagnation d'eau :
Dépôt de matière en fond de regard :
Présence d'odeur :
Entretien du regard :
Ecoulement :

Observations: Plan fourni par le propriétaire. Présence d'un regard de répartition (PVC, accessible, bon état) et d'un regard de bouclage (PVC, bon état). Présence d'une ventilation sur l'épandage (extracteur à installer) Des boues sont présentes dans le regard de bouclage - Le fonctionnement de l'épandage n'a pas pu être vérifié compte tenu que la maison n'était pas habitée au moment du contrôle. Si un dysfonctionnement apparaît, l'épandage devra être réhabilité.

Rejet / dispersion des effluents

Type d'évacuation :

Etat de l'exutoire :

Si rejet hors de la parcelle, vers le milieu naturel, autorisation du propriétaire où se fait le rejet :

Rejet dans le sous-sol par un puits d'infiltration :

Si oui, dérogation préfectorale ? :

Observations :

Respect des distances minimales par rapport au traitement

>35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine : oui

>3 m de tout arbre : oui

>5 m de l'habitation : + 30 m

>3 m des limites de propriété : oui

Salubrité

Odeurs : Non

Résurgence : Inconnu

Nuisances : Inconnu

Pollution du milieu naturel : Inconnu

Travaux à prévoir afin d'améliorer le fonctionnement de l'installation (voir commentaires dans chaque partie correspondante)

Bac à graisse :

Fosse : mettre en place une ventilation secondaire

Préfiltre : Nettoyage du préfiltre

Traitement : Remplacement de l'épandage si dysfonctionnement

Lors de la réhabilitation de l'assainissement non collectif, les travaux devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Rappel :

Maintenir l'ensemble des installations accessibles pour les contrôles et pour faciliter l'entretien des ouvrages.

→ La vidange de la fosse septique ou toutes eaux doit être effectuée si le volume des boues atteint la moitié du volume de la fosse (à réaliser par une entreprise agréée).

→ Nettoyer le bac dégraisseur au moins 1 à 2 fois par an, tout comme le préfiltre de la fosse toutes eaux.

→ Le justificatif de vidanges précisant notamment la destination des matières en vue de leur élimination doit être conservé et présenté lors de la prochaine visite

Afin d'assurer la conformité des installations, merci de contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (constructions neuves ou réhabilitations)

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac
Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoux

tél : 05-53-51-70-70

fax : 05-53-51-70-78

Site : www.communesvalleevezere.fr

e-mail **SPANC** : spanc@communesvalleevezere.fr

Proposition d'avis du contrôleur

Installation conforme à la réglementation en vigueur,* bon fonctionnement - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles

Installation conforme à la réglementation en vigueur* mais présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles

Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, filière non réglementaire ou éléments non visibles ou filière sous dimensionnée ou filière présentant des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Commentaire(s) :

Voir les commentaires dans chaque partie

L'épandage par septodiffuseurs n'est pas un système réglementaire.

Si la fréquentation et/ou la capacité d'accueil de la maison augmente ou un dysfonctionnement apparaît, l'assainissement non collectif sera remis en question.

Fait à Montignac

Le 28/11/2011

Le Contrôleur



Avis de la Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Installation conforme à la réglementation en vigueur,* bon fonctionnement - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles

Installation conforme à la réglementation en vigueur* mais présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, mais fonctionnement correct de la filière ou filière nécessitant quelques modifications pour améliorer son efficacité - pas de risques sanitaires et environnementaux visibles

Installation non conforme à la réglementation en vigueur*, filière non réglementaire ou éléments non visibles ou filière sous dimensionnée ou filière présentant des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique

Commentaire(s) :

Voir les commentaires dans chaque partie

L'épandage par septodiffuseurs n'est pas un système réglementaire.

Si la fréquentation et/ou la capacité d'accueil de la maison augmente ou un dysfonctionnement apparaît, l'assainissement non collectif sera remis en question.

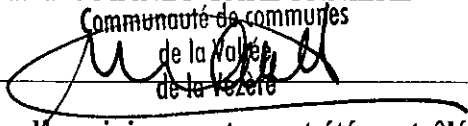
Fait à Montignac

Le 28/11/2011

La Présidente

Nathalie MANET-CARBONNIERE

Communauté de communes
de la Vallée
de la Vézère



***conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement ayant été contrôlé par le SPANC**

***non conforme à la réglementation : réalisation du chantier d'assainissement non contrôlé par le SPANC**

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac
Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly - St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoux

tél : 05-53-51-70-70

fax : 05-53-51-70-78

Site : www.communesvalleevezere.fr

e-mail SPANC : spanc@communesvalleevezere.fr

Adresse du contrôle : la Roubeyroulie - la Courbaie
 Section/parcelle : C 13451671
 Nom et prénom du propriétaire ou de son représentant :
 Sa la Courbaie
 gérant N. BOONBAARD

Conclusions du contrôle

Filière d'assainissement non collectif existante :


- acceptable
- acceptable sous réserve
- inexistante
- incomplète
- dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrements...)
- notablement sous dimensionnée
- nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain, rejet fossé, ruisseau...)
- pouvant être à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique
- autres *Épandage à surveiller*

Conformité par rapport à la réglementation en vigueur

- conforme (chantier déjà contrôlé par le SPANC)
- non conforme (chantier non contrôlé par le SPANC ou avis non conforme lors du chantier)

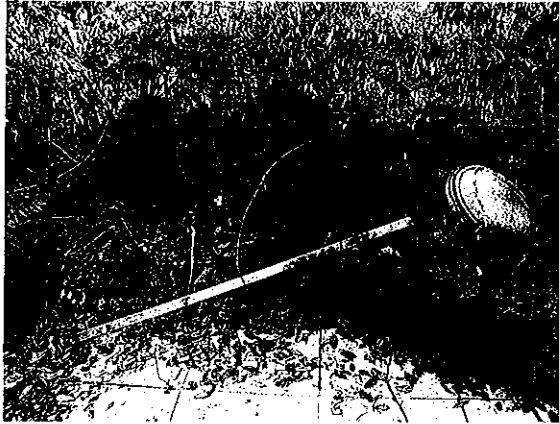
Précisions : maison secondaire en vente (3 chambres, 2 WC, 2 salles de bain, dot. 1 non finie, cuisine, 1 buanderie) habitée 3-4 mois par an.
 1 bac de dépôt (béton, accessible, réhaussé, 200l, recevant la cuisine, Eau lavant, v. p. p.)
 1 fosse toutes eaux (béton, accessible, réhaussé, 3200l) recevant toute les Eaux Usées
 Pas de corrosion - Pas de ventilation secondaire
 présence d'un regard intermédiaire (PVC, accessible, bon état) - Niveau de l'épandage :
 1 mètre septoch. fluide (4 p. c. s.) présence d'un regard au début (PVC, bon état) d'une
 ventilation extractive à mettre et d'un regard en bout de drain → présence de bords à
 surveiller le bouchonnement et si dysfonctionnement l'épandage devra être refait.
 Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire (ou du représentant) de l'installation. Dans ce cas, La Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été données.
 Eau pluviale → rejet terrain.

Personnes présentes	Date et signature
Le propriétaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le Signature
Le représentant du propriétaire N. BOONBAARD <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le Signature <i>23-11-2011</i>
L'occupant des lieux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Le Signature

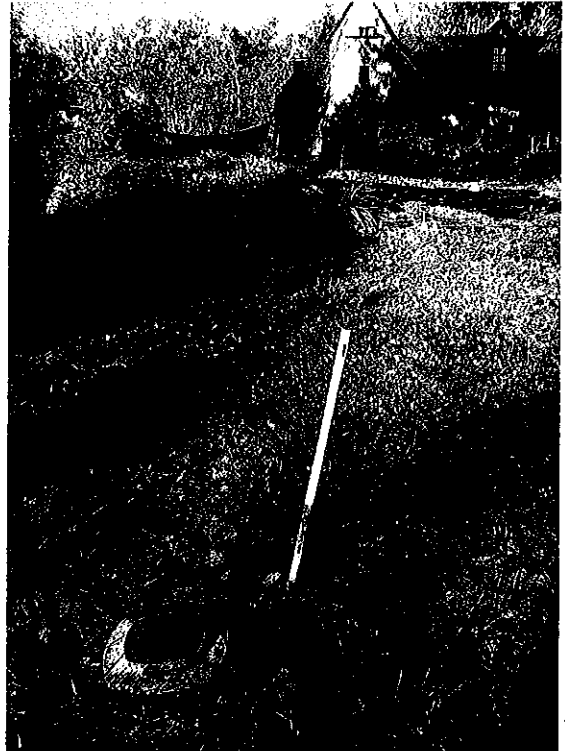
Date et signature du contrôleur : *23/11/11* 

Mme Gaudou Soria

SCI La Goudray
Contrôle de l'assainissement dans le cadre de la vente de la maison
La Roubeyroulie
24290 Thonac



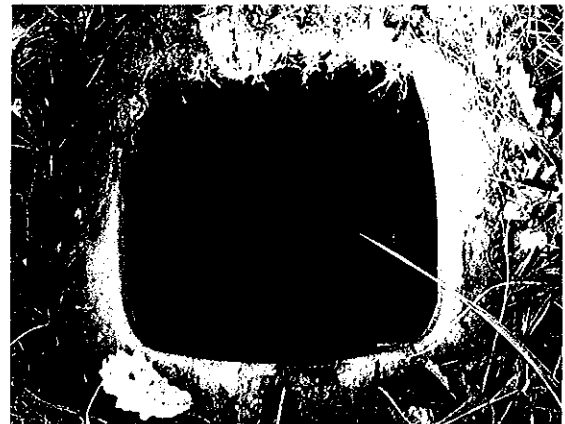
Fosse toutes eaux



Regard de visite



Partie préfiltre



Regard de visite